

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Dom Ursmer Berlière, préface" in *Hommage à Dom Ursmer Berlière. Recueil publié par le comité directeur de l'Institut historique belge de Rome, avec le concours des anciens membres et collaborateurs de l'Institut*, Bruxelles, Lamertin, 1931.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a744340_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

H. Pirenne
6 janvier 1931.

HOMMAGE

à Dom Ursmer BERLIÈRE

PRÉFACE

par Henri PIRENNE



PRÉFACE

Sans avoir complètement échappé aux recherches des historiens belges, les richesses des archives italiennes n'ont guère été explorées par eux avant le commencement du XX^e siècle. L'initiative prise en ce domaine, comme en tant d'autres, par Gachard, qui publiait, en 1855, les *Relations des Ambassadeurs vénitiens sous Charles-Quint et Philippe II*, était restée isolée, et il ne semble pas qu'en 1876, la création de l'École française d'archéologie et d'histoire de Rome ait provoqué la moindre tentative d'imitation. Il fallut attendre que Léon XIII eût ouvert au monde savant les archives vaticanes (1880) pour que l'idée commençât à se faire jour d'utiliser, à l'exemple récent de l'Autriche et de la Prusse, les trésors qu'elles renfermaient au profit de l'histoire nationale.

L'honneur d'avoir donné un corps à cette idée revient, on le sait, à Alfred Cauchie. Chargé à sa demande, en 1892, d'une mission d'exploration aux Archives vaticanes, il insérait, à son retour, dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* (1), un rapport où, après avoir mis en lumière l'importance fondamentale et, si l'on peut dire, universelle, de ce dépôt unique au monde de l'*urbs orbis*, il insistait sur la nécessité de la création d'un organisme qui permit aux érudits belges d'en exploiter, d'une manière permanente et comme à pied-d'œuvre, les inépuisables ressources. Trois ans plus tard, dans une séance du Congrès de la Fédération archéologique et historique, à Tournai, il proposait, avec une conviction enthousiaste, la création d'une École belge à Rome (2).

La semence était jetée; elle germa. En 1902, le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Jules de Trooz, confiait à Dom Ursmer Berlière la tâche d'étudier et de réaliser l'œuvre qui, désormais, se trouvait à l'ordre du jour de l'opinion savante.

Dans la pleine vigueur de l'âge, Dom Berlière avait donné, dès cette époque, les preuves d'une incomparable ardeur au travail. Les grandes traditions de son ordre revivaient chez ce bénédictin, dont rien que sa

(1) 5^e série, t. II, pp. 185-192, 313-483.

(2) Tirage à part sous le titre *De la création d'une École belge à Rome*, Tournai, 1896.

collaboration à la *Revue Bénédictine* de Maredsous, eût suffi à absorber l'activité d'un autre. Pour lui, elle ne représentait que les copeaux de son atelier.

Une grande œuvre, le *Monasticon belge*, dont le premier volume, paru en 1890, avait été salué comme un de ces livres fondamentaux qui garnissent les rayons de labeur dans toute bibliothèque savante, occupait le meilleur de ses forces, sans pourtant les absorber. On se demandait comment il trouvait le temps et l'énergie d'alimenter encore de tant de documents inédits, de tant de dissertations, de biographies, de notes de tout genre, quantité de revues du pays et de l'étranger, ainsi que le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, dont il avait été nommé membre en 1897.

Chez bien d'autres, la perspective de se détourner pour longtemps de la tâche entreprise avec tant de succès et de persévérance pour s'adonner à une mission nouvelle, eût sans doute provoqué un refus. Mais comment ce grand explorateur d'archives qu'était Dom Berlière, eût-il pu renoncer à la bonne fortune qui s'offrait, non seulement de parcourir cette *terra incognita* des Archives vaticanes, mais encore d'y préparer les voies d'accès qui permettraient d'y pousser toujours plus avant les découvertes. Quoi qu'il lui en coûtât, il accepta donc de laisser provisoirement ses *opera interrupta*, se sentant capable de les reprendre après avoir fourni une seconde carrière, à laquelle, sans doute, il ne s'était pas attendu.

Arrivé à Rome le 28 janvier 1902, quelques semaines lui suffirent pour reconnaître le terrain et élaborer un plan de travail. Au mois de mars, le gouvernement se ralliait à ses vues (1). Le 24, la création d'un *Institut historique belge de Rome*, subventionné provisoirement par un crédit pris sur le budget des missions scientifiques, était décidée, et la direction lui en était remise.

Cet Institut différait assez sensiblement par son but et son organisation de l'École dont Cauchie avait décrit le rôle. Au lieu de fournir aux jeunes historiens un centre d'études et de travaux orientés vers tous les points de l'horizon historique, qui, de Rome, déroule ses lignes admirables à travers l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, il se proposait plus modestement l'investigation et la mise au jour des documents relatifs à l'histoire de Belgique appartenant aux archives du Vatican aussi bien, d'ailleurs, qu'aux autres dépôts d'archives et aux bibliothèques de la Ville éternelle. C'était essentiellement, à vrai dire, un institut de publication, et à ce moment, il était impossible qu'il en fût autrement. D'une part, en effet, ce qui importait avant tout, était de reconnaître les ressources dont les archives du Vatican disposaient au point de vue de l'histoire de Belgique ; de l'autre, les fonds affectés à la nouvelle institution étaient si

(1) Exposées dans le rapport qu'il avait adressé au Ministère et qui fut publié l'année suivante.

modiques qu'ils obligeaient le directeur à observer étroitement le vœu de pauvreté (1).

En réalité, au début, c'est sur la personne de Dom Berlière que reposa toute la besogne et, s'appliquant le mot de Louis XIV, il eût pu dire à bon droit : l'Institut, c'est moi. Il lui fallut tout faire par lui-même, découvrir et louer un local, constituer une bibliothèque, se reconnaître au milieu de l'immensité des archives, arrêter une méthode d'édition et surtout fixer son choix sur les textes à publier. Un excellent et actif érudit, Arnold Fayen, qu'il avait réussi à se faire adjoindre à titre d'associé, au mois d'août 1902, lui apporta le concours d'un zèle fortifié par une amitié et une confiance réciproques. Deux boursiers de voyage, qui passèrent par Rome en 1904-1905, séjournèrent trop peu de temps pour que leur concours put être vraiment utile. Et, dans ces conditions, il fallut une ténacité et une force de volonté surprenantes et, disons le mot, admirables, pour aboutir à des résultats sans lesquels l'existence de l'Institut eût sans doute été fort compromise. Avant tout, il importait de prouver son utilité : on ne pouvait le faire qu'en publiant.

Mais que publier? Les séries des archives pontificales antérieures au XIV^e siècle rentrant dans le champ d'action que s'était assigné l'École française de Rome, il apparut à Dom Berlière qu'il s'imposait de s'en désintéresser ; mais avant de fixer définitivement son choix sur les documents à mettre au jour, un travail préalable d'inventorisation était indispensable. Il fut entrepris avec une vigueur extraordinaire. Dès 1903, un aperçu général des fonds à dépouiller était communiqué au public (2). Puis, en 1904, paraissait l'*Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des Archives vaticanes* au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Théroouanne et Tournai (3), et, en 1906, celui des *Diversa Cameralia* de 1389 à 1500 (4). Comme pour se délasser de son labeur principal, Dom Berlière poussait encore, çà et là, sa pointe parmi d'autres fonds de l'inépuisable dépôt. Il donnait à la Commission royale d'histoire ses *Causes belges en Cour de Rome* (5), éditait les curieux documents qu'il venait de découvrir sur un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen (6), et rédigeait un ouvrage bourré de faits nouveaux sur les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai (7).

(1) A partir de 1903, l'Institut figura au budget du Ministère des Sciences et des Arts pour une somme de 12,000 francs.

(2) *Aux Archives vaticanes*. Bruges, 1903 (Extrait de la *Revue bénédictine*, pp. 132-174).

(3) Bruges, 1904.

(4) Namur, 1906.

(5) Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. LXXIV (1905).

(6) Rome, 1905.

(7) Maredsous, 1905. Cet ouvrage fut ultérieurement complété par des contributions qui s'étendirent aux évêques auxiliaires de Liège et qui parurent dans la *Revue bénédictine* et la *Bijdragen tot de geschiedenis van het hertogdom Brabant*.

Cependant, le dessein s'arrêtait en son esprit d'inaugurer la collection de textes que l'Institut se devait de publier, par l'impression des actes concernant la Belgique, tant dans la série des Suppliques adressées au Saint-Siège, que dans celle des Lettres des papes. Il se chargea lui-même de la première de ces deux entreprises. Dès 1906, un beau volume comprenant soit *in-extenso*, soit en analyses, les *Suppliques de Clément VI* (1342-1352) (1), inaugurait les *Analecta Vaticano-Belgica*, et établissait en même temps la méthode d'édition à laquelle l'Institut devait rester fidèle. Le second volume, dû à M. A. Fayen, paraissait en 1908, consacré aux *Lettres de Jean XXII* (1316-1334) (2).

Lorsqu'en 1906, Dom Berlière pria le gouvernement de le relever des fonctions qu'il avait assumées cinq ans auparavant, il pouvait être fier de l'œuvre accomplie. L'Institut avait pris place désormais, une place modeste encore, sans doute, mais singulièrement honorable, parmi les institutions scientifiques de Rome. Les appartements qu'il occupait au Palazzo Rusticucci, en face de l'admirable colonnade du Vatican, avaient été inaugurés le 11 décembre 1904, en présence d'une assemblée de choix, dont la présence attestait la sympathie et l'estime qui en entouraient le directeur.

Godefroid Kurth, qui fut désigné pour succéder à Dom Berlière, n'avait qu'à pousser plus loin dans la voie ouverte devant lui. Il n'était plus nécessaire que le directeur de l'Institut fût lui-même tout ensemble l'éditeur et le principal auteur de ses travaux. Le centre était créé, dont l'attraction désormais allait attirer des forces jeunes, en même temps que ses légitimes ambitions lui feraient aborder un champ d'action plus vaste. Kurth songeait à réaliser le plan tracé jadis par Cauchie. « L'Institut historique belge de Rome, écrivait-il en 1914, ne peut et ne doit pas borner son rôle à dépouiller les archives vaticanes. Une mission plus vaste, une ambition plus haute doit le tenter. A l'exemple des écoles fondées à Rome par les gouvernements de la France, de l'Autriche et de la Prusse, il doit être pour la Belgique un centre de hautes études archéologiques et historiques, un foyer où l'élite de nos jeunes docteurs viendra chercher un complément de culture intellectuelle au confluent des deux civilisations qui ont dominé l'Occident » (3). Quelques jours après qu'il traçait ces lignes, la catastrophe de la grande guerre éclatait...

Du moins, Kurth eût-il la satisfaction si non d'élargir le rôle de l'Institut, au moins d'en développer l'activité et les moyens d'action. Il obtint du gouvernement une indispensable augmentation de ressources (4), enrichit la bibliothèque, institua des conférences et décida la publication du *Bulletin*,

(1) Rome, Bruges, Paris, 1906. L'importante introduction de cet ouvrage est de haute valeur pour la connaissance de l'organisation des services de la curie au XIV^e siècle. Ses tables sont un modèle.

(2) Rome, Bruxelles, Paris, 1908.

(3) *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, fasc. I, p. X.

(4) Le budget de l'Institut passa de 12,000 à 25,000 francs.

dont le premier volume, préparé par lui, ne devait paraître qu'après sa mort, en 1919. Grâce aux nombreux collaborateurs qui commençaient à se diriger vers Rome, la collection des *Analecta Vaticano-Belgica* entraît dans une période de progrès ininterrompus. Il suffira de mentionner ici l'apparition, en 1910, des *Lettres de Benoît XIII*, par A. Fierens; en 1911, des *Suppliques d'Innocent VI*, par Dom Berlière, qui, rentré à Maredsous, en surveilla l'édition; en 1912, du tome II des *Lettres de Jean XXII*, par A. Fayen, pendant que de leur côté, K. Hanquet, H. Nélis, C. Tihon et Fr. Baix se mettaient à la besogne. On pouvait envisager l'avenir avec un optimisme que la catastrophe mondiale de 1914 devait cruellement désillusionner.

La mort de G. Kurth, qui survint au cours des années tragiques, le 4 janvier 1916, fit passer à Ch. Moeller la direction nominale du pauvre Institut abandonné à lui-même et vide de travailleurs. La paix revenue, le gouvernement le confiait, le 19 novembre 1919, à la direction de celui-là même qui en avait été l'inspirateur, à Alfred Cauchie. Le désarroi des finances nationales et les troubles de l'après-guerre ne lui permettaient pas de songer à réaliser les beaux projets qu'il avait conçus jadis. Il fallut se contenter de remettre péniblement en train les publications interrompues. En fait, Cauchie n'eut que le temps de faire paraître, en 1919, le premier fascicule du *Bulletin* élaboré par Kurth. Le 10 février 1922, un brutal accident mettait fin à sa carrière.

Peut-être l'inéluctable obligation où se trouvait le gouvernement de tout sacrifier à la restauration matérielle du pays l'eût-elle contraint à supprimer la subvention accordée à l'Institut ou à la réduire au point de le mettre dans l'incapacité d'accomplir sa mission, si Eugène Hubert, à qui venait d'être confié le Ministère des Sciences et des Arts, n'avait cherché, de commun accord avec ses collègues de la Commission royale d'histoire, le moyen de sauver, sans trop mettre à contribution les finances de l'État, une maison que la Belgique ne pouvait abandonner sans un égal détriment pour son honneur et les intérêts de la science historique.

L'arrêté royal du 21 juin 1922 rattacha l'Institut à la Commission royale d'histoire. La direction scientifique en appartient désormais à un Comité directeur de trois membres nommés par celle-ci, lequel désigne son président et son secrétaire. Chaque année, le président, ou à son défaut, un membre du comité, se rend à Rome pour assurer la bonne marche des travaux. En outre, un secrétaire résidant à Rome est chargé d'une manière permanente de l'administration de l'Institut.

Ce nouveau statut, grâce auquel des économies considérables purent être réalisées, sauva l'institution menacée; mais pour en assurer le fonctionnement, le dévouement et la compétence du président étaient la condition essentielle. Le choix du comité n'était pas douteux. D'un vote unanime, il confia à Dom Berlière la tâche de remettre en activité l'organisme qu'il avait créé vingt ans auparavant. Mais ces vingt ans ne pesaient pas lour-

dement sur les épaules du robuste savant. Son énergie demeurerait intacte et il accepta comme un devoir la mission qui lui incombait. De 1922 à 1930, il abandonna de nouveau sa laborieuse cellule de Maredsous pour réoccuper pendant trois mois chaque année la chambrette qui lui était réservée au palais Rusticucci, dans les locaux que le malheur des temps et les exigences du propriétaire l'obligèrent à restreindre au minimum. Durant huit ans, vivant d'une vie double, il trouva le moyen, sans abandonner ses travaux personnels, de remettre en train la publication des *Analecta Vaticano-Belgica*, de publier neuf tomes du *Bulletin*, de recruter de nouveaux collaborateurs, de renouer la série de conférences. Lui-même revisa et fit paraître, en 1924, les *Lettres de Clément VI*, recueillies par Ph. Van Isacker, en 1929, les *Collectories pontificales dans les anciens diocèses de Cambrai, Théroutanne et Tournai au XIV^e siècle*, en 1930, le tome II des *Documents sur le Grand Schisme*, rassemblés par Hanquet, et qu'il mit au point. Chacun sait l'aide constante qu'il apportait en même temps à ses collaborateurs, animés par son exemple. Sans doute, le secrétaire du Comité directeur à Bruxelles, M. Joseph Cuvelier, et plus encore, Mgr. Vaes, le secrétaire résidant à Rome, lui prêtèrent un concours d'autant plus dévoué et efficace qu'il reposait sur une affection cordiale ; mais il est permis de dire que depuis 1922, Dom Berlière fut l'âme même de l'Institut, comme il l'avait été aux jours héroïques et heureux de sa fondation.

Peut-être même les services qu'il lui rendit dans sa vieillesse, dépassent-ils encore ceux de son âge mûr. Car malgré les difficultés du moment, il lui prépara un avenir plus large et plus fécond. Désormais, l'Institut ne se bornera plus à l'investigation des seules archives romaines. Il entreprendra l'exploration des principaux dépôts littéraires de l'Italie, et déjà la mission confiée à Florence à M. A. Grunzweig marque une première étape dans cette direction nouvelle. D'autre part, ce n'est plus seulement de publier des textes que s'occupera la maison de la place Rusticucci. Elle est destinée à devenir le foyer de tous les jeunes Belges, philologues ou archéologues, qui, à côté de leurs camarades archivistes ou historiens, viendront à Rome étudier cette antiquité qui y a laissé son esprit au milieu des ruines. Ceux qui avaient pu croire que Dom Berlière avait, au début, envisagé d'une façon trop restreinte la tâche à accomplir, se rendront compte aujourd'hui qu'il n'avait fait alors qu'aller au plus pressé et à l'indispensable (1). Il fallait tout d'abord se limiter pour réussir. Mais la réussite a permis de s'assigner des buts nouveaux et d'envisager un horizon plus large. Le créateur de l'Institut le quitte à l'ouverture de la voie qu'il lui a assignée. Puissent ses successeurs se montrer dignes de son dévouement et de son exemple.

H. PIRENNE.

(1) Il avait d'ailleurs exprimé, dès 1904, lors de l'inauguration des locaux de l'Institut, le vœu, alors irréalisable, de voir s'élargir le cadre des travaux.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.